

SYNDICAT MIXTE OUVERT « NORD PAS-DE-CALAIS NUMERIQUE »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Election du Président

Le deux mai deux mille seize, à Lille, le comité syndical du « Syndicat mixte ouvert Nord-Pas de Calais numérique », s'est réuni dans les locaux du Conseil régional sur convocation en date du vingt-six avril deux mille seize, sous la présidence de Monsieur DISSAUX, doyen d'âge.

Présents : 17 (Mmes Vanpeene, Messéanne-Grobelny, Létard, et MM. Gosset, Hiraux, Kanner, Monnet, Delannoy, Dissaux, Duvergé, Prudhomme, Bertin, Castiglione, Coulon, Delbé, Figoureux, Leca)

Excusé : 1 (M. Philippe)

Absent : 0

Pouvoirs : 2 (M. Delbar à Mme Létard, M. Rapeneau à M.Coulon)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral portant création du Syndicat mixte,

Vu les statuts du Syndicat mixte,

Considérant qu'aux termes de l'article L.5721-2 du CGCT et de l'article 7 des statuts, il appartient au comité syndical de désigner parmi ses membres un président,

Considérant que dans ces conditions, le comité syndical doit élire le président du Syndicat mixte,

Monsieur Dissaux, Président de séance, intervient pour connaître le ou les candidat(e)s pour occuper cette fonction.

La candidature de monsieur Christophe COULON est enregistrée.

Le comité syndical procède aux opérations de vote à bulletin secret.

Le comité syndical, après avoir procédé au vote,

Prend acte de :

- **L'élection de monsieur Christophe COULON en qualité de Président du Syndicat mixte.**

Adopté par :

- Voix pour : 17
- Voix contre : 0
- Bulletins blancs : 2
- Nombre de votes exprimés : 17
- Nombre d'élus participants aux votes : 19



Pour extrait conforme :
Le doyen d'âge, Monsieur Jean-Claude DISSAUX

Transmis au contrôle de légalité le :